

LesPerceNeige

FONDATION



Rapport de gestion **2012**





Sommaire

Rapport du président du Comité de Direction	04
Rapport du directeur de la Fondation	06
Conseil de Fondation	08
Organigramme général	09
Rapport de la responsable des Ressources Humaines	10
Rapport de la responsable des Fonctions Sociales et Transversales et de la Bienveillance	12
Rapport du directeur du Domaine de Compétences Ecole Spécialisée	16
Rapport du directeur du Domaine de Compétences Autonomie Large	18
Rapport du directeur du Domaine de Compétences Autonomie Légère et Aînés	20
Rapport du directeur du Domaine de Compétences Polyhandicap et TSA	22
<hr/>	
Rapport de performance	24
<hr/>	
Comptes 2012	32
Rapport de l'organe de révision	46





Rapport du président du Comité de Direction

Nominations

L'année 2012 a vu l'arrivée de deux nouveaux directeurs:

- le 26 mars, M. Daniel Marthe a été nommé directeur du Domaine de Compétences Ecole Spécialisée. M. Marthe est entré en fonction le 1er juillet.
- le 20 août, nous avons nommé M. Martial Mischler directeur du Domaine de Compétences TSA (Troubles du Spectre de l'Autisme). M. Mischler est entré en fonction le 1er novembre.

La Fondation est particulièrement satisfaite de l'arrivée de ces deux directeurs.

Le Comité de Direction a pris la décision de séparer le polyhandicap et les TSA. Par conséquent, M. Alex Fischli (directeur des deux Domaines de Compétences jusqu'à ce jour) assumera la direction du Domaine de Compétences Polyhandicap.

Organes de la Fondation

La Fondation s'est dotée de nouveaux statuts, ce qui a nécessité la transformation des organes de décision.

- La Commission de Surveillance a siégé pour la dernière fois le 7 mai.
- Le Comité de Direction est devenu le Conseil de Fondation (organe unique); il s'est réuni pour la première fois le 20 août 2012. Le Conseil de Fondation s'est adjoint la collaboration de plusieurs personnalités extérieures. Leurs compétences vont largement contribuer à la bonne marche de la Fondation.
- Les nouveaux statuts prévoient une représentation des parents. Un conseil de parents est prévu pour chaque Domaine de Compétences (DC). Le président de chaque DC participe au Conseil de Fondation avec voix délibérative. Au 31 décembre, trois conseils avaient désigné leur représentant.



Immobilier

La Fondation a fait l'acquisition d'un immeuble à Cernier. Cet achat a permis de retrouver un peu d'espace pour diverses activités, d'y loger le CFVR (Centre de Formation du Val-de-Ruz) et de louer quelques locaux. Le bâtiment devrait être inauguré dans le courant de l'année 2013.

Vie de la Fondation

- Le directeur et le président ont continué, inlassablement, de solliciter des entretiens avec les Conseillers d'Etat pour présenter les besoins de la Fondation pour l'Ecole Spécialisée et les ateliers en particulier. Après le vote du budget par le Grand Conseil, il manquait encore, en décembre 2012, plus d'un million.
- En septembre 2012, l'ancien directeur financier a été jugé. Ce jugement, après 4 ans d'attente, permet à la Fondation de tourner une page douloureuse.

Le nombre de résidants augmente (635 à fin décembre) et la Fondation ne cesse de s'étendre (26 sites dans le canton). Pour faire face à cet état de fait, plusieurs projets sont en cours d'élaboration.

Si ce développement se fait harmonieusement, c'est grâce au travail inlassable et à l'engagement sans failles de tous les cadres et collaborateurs. Qu'ils soient chaleureusement remerciés.

Pierre-André Steiner

Rapport du directeur de la Fondation

Cette année, le rapport annuel sera centré sur les différents Domaines de Compétences et les Services de la Fondation. Chaque directeur ou responsable concerné ayant reçu comme tâche de rédiger un texte traitant de la situation vécue en 2012.

Le handicap: ce mystère...

Souvent, je me demande qu'elle est la place réelle de la personne en situation de handicap dans notre canton.

- Quelles connaissances les neuchâteloises et neuchâtelois, les autorités cantonales et communales ont-ils de notre Fondation, notamment des bénéficiaires accompagnés?
- Que représente le handicap mental, le polyhandicap ou les troubles du spectre de l'autisme pour le citoyen ordinaire?

...que l'on préfère ignorer

C'est un fait avéré: le handicap est une cause peu attrayante.

Lors de notre dernière invitation aux députés et aux partis politiques pour leur présenter la mission et la population de la Fondation, seules 15 personnes se sont déplacées. Est-ce tout l'intérêt que les personnes handicapées méritent?

Regarde-moi

Le photographe Patrice Schreyer à travers le livre «regarde-moi» propose une approche respectueuse et pudique des enfants, adolescents, adultes et personnes âgées qui évoluent dans notre Fondation.

Nous désirons qu'une prise de conscience, réelle et constructive, s'opère.

Aussi d'autres actions verront le jour en 2013.

Un lendemain en construction

La Fondation s'est agrandie pour répondre à sa mission. Elle devra continuer à le faire dans les prochaines années.

Les infrastructures manquent cruellement dans notre canton alors que le nombre de personnes en situation de handicap, lui, ne cesse d'augmenter. Renforcer la capacité d'accueil est donc incontournable.

Une question de choix

Sommes-nous (collaborateurs de la Fondation) porteurs de la défense des droits des personnes en situation de handicap ou simplement des prestataires de services sans état d'âme?

Je suis convaincu de notre responsabilité et de notre devoir de militants en faveur du monde du handicap. C'est dans cet esprit que nos collaborateurs œuvrent au sein des Perce-Neige.

Le mot de la fin

Invariablement il leur est dédié.

Merci à tous les collaborateurs et tous les partenaires de la Fondation pour leur travail et coopération en cette année 2012!

Vincent Martinez





Conseil de Fondation au 31.12.2012

Constitution du conseil dès août 2012

Président:

M. P.-A. Steiner INSIEME-NE (dès août 2012)

Membres:

Mme S. Ambigapathy Membre indépendant
Représentante Conseil des parents Ecole Spécialisée (dès décembre 2012)

Mme J. Fragnière INSIEME-NE
Représentante Conseil des parents Autonomie Large (dès août 2012)

M. J.-Cl. Guyot Membre indépendant (dès octobre 2012)

M. Ph. Haeberli Membre indépendant (dès octobre 2012)

M. F. Maillard INSIEME-NE (dès août 2012)

Mme M. Mertenat-Marti Membre indépendant (dès octobre 2012)

M. P. Palomo Membre indépendant (dès octobre 2012)

Mme C. Skupien INSIEME-NE
Représentante Conseil des parents Polyhandicap (dès août 2012)

Mme F. Vouga INSIEME-NE (dès août 2012)

Participant aux séances avec voix consultative:

M. V. Martinez Directeur de la Fondation

M. D. Marthe Directeur du DC Ecole Spécialisée

M. M. Fortin Directeur du DC Autonomie Légère et Aînés

M. A. Fischli Directeur du DC Polyhandicap

M. M. Mischler Directeur du DC Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)

M. D. Mathez Directeur du DC Autonomie Large

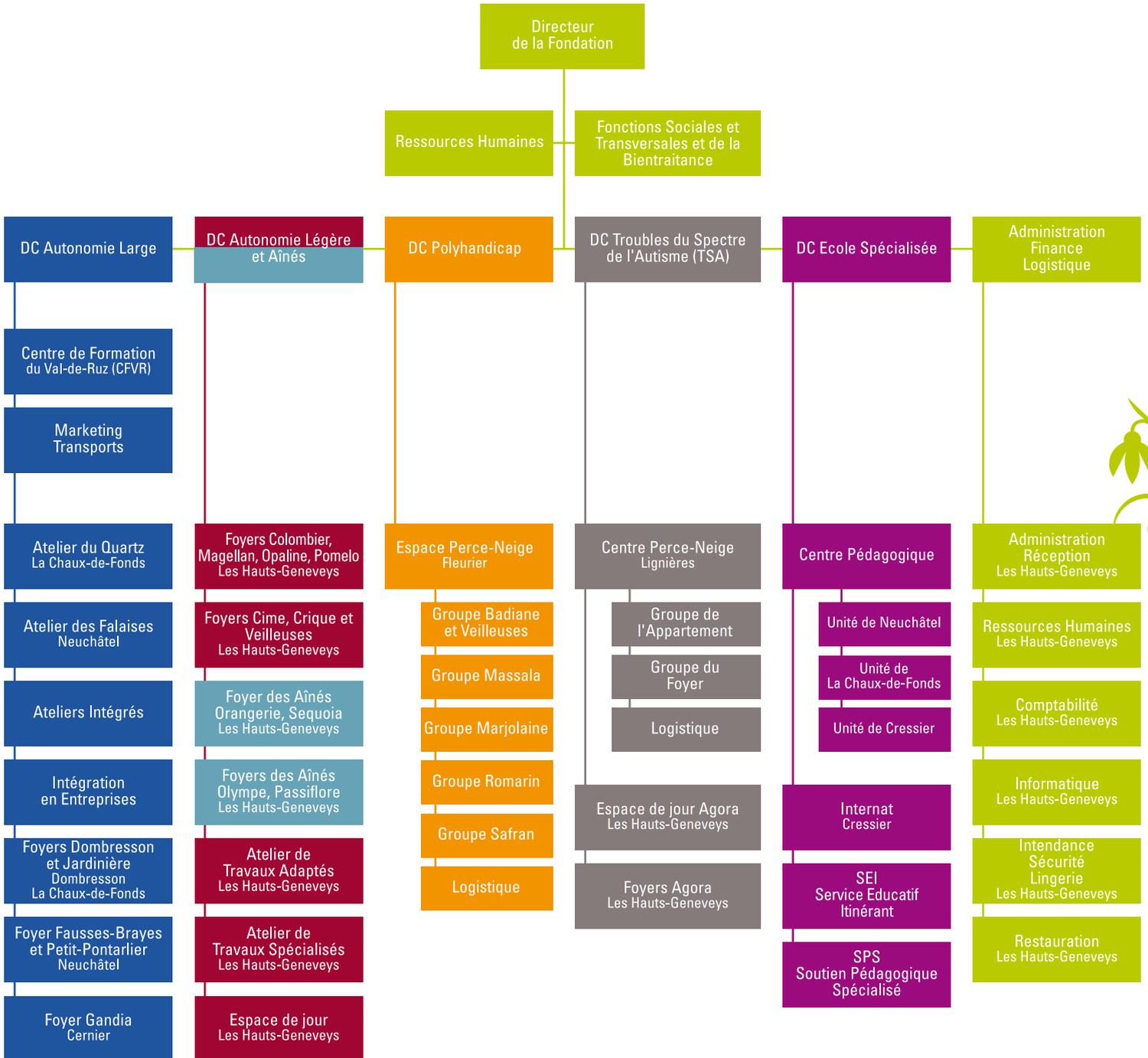
M. Y. Matthey Directeur du Service administratif et financier

Mme F. Hug Responsable des Ressources Humaines

Mme C. Bourquin Responsable des Fonctions Sociales et Transversales et de la Bienveillance



Organigramme général au 31.12.2012



Rapport de la responsable des Ressources Humaines

Activités

L'année 2012 a été la concrétisation, dès le mois de mars, d'une nouvelle organisation RH se donnant les moyens de mener une politique cohérente et uniforme sur l'ensemble des sites, des Domaines de Compétences et des services: d'une part, développer les activités RH ainsi que le soutien aux cadres, aux collaboratrices et collaborateurs et, d'autre part, consolider les tâches de gestion administrative, par le renforcement de référentiels avec les directions des Domaines de Compétences et de procédures institutionnelles.

Cette réorganisation a été suivie en avril par la mise en ligne d'un onglet RH sur le nouveau site intranet de la Fondation, partie intégrante d'un système d'information fluide optimisant les interactions des employés avec le service RH.

Un effort particulier sur l'année a été donné à la définition du processus RH au sein du système de management qualité NUEVO et à sa déclinaison en procédures, directives et formulaires. Ce travail se poursuivra activement ces prochaines années, car nous sommes convaincus qu'il est indispensable à notre volonté d'efficacité et d'équité.

Les modalités de gestion et de suivi de l'annualisation de l'horaire des éducateurs-enseignants ont été redéfinies au cours du second semestre en étroite collaboration avec l'Ecole Spécialisée, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2013. Une gestion de la masse salariale plus précise et une plus grande facilité d'utilisation de l'outil de gestion de l'horaire annuel pour le personnel sont attendues.

La qualité de vie au travail étant un facteur important de satisfaction et de pérennité, les absences de longue durée font l'objet depuis 2012 d'un nouveau suivi par le service RH. Les relations avec l'Assurance Invalidité se sont intensifiées. Pour l'heure, des solutions au cas par cas sont recherchées, mais la Fondation devra se doter d'indicateurs pertinents en matière de gestion des absences et d'une réelle politique concertée en la matière si elle compte avoir une influence plus globale sur cette thématique préoccupante.

Formation

La Fondation a maintenu et même développé ses efforts en matière de formation, en combinant perfectionnements, formations en emploi et recyclages.

Nous relevons plus spécifiquement la formation interne de responsables d'équipes, débutée en février 2012 et réunissant les cadres - Educateur et Educatrice Principal/e - et - Maître Socio-Professionnel/le Principal/e - nommés suite au redéploiement. Au-delà du développement des compétences individuelles, cette formation vise l'émergence d'un niveau d'encadrement solidaire, porteur des valeurs du redéploiement, conscients que tout gain en terme de climat social est le fruit d'une amélioration des relations et des processus de travail. Cet objectif se poursuivra en 2013 par des mesures complémentaires.

Après un travail de coordination au sein des secteurs adultes mené au second semestre 2012, la Fondation s'est dotée pour 2013 d'un plan de formation, afin de se donner les moyens de poursuivre une politique volontariste en matière de formation professionnelle. La Fondation compte s'appuyer sur sa politique de formation comme outil de valorisation des compétences et de l'engagement manifesté par notre personnel.

Enfin je tiens à exprimer au nom de toute l'équipe RH, toute notre reconnaissance aux collaboratrices et collaborateurs pour leur implication au quotidien, la valeur de leur travail et leur précieuse capacité d'adaptation démontrée dans l'implémentation des projets institutionnels.

Florence Hug





Rapport de la responsable des Fonctions Sociales et Transversales et de la Bienveillance

Les Fonctions Sociales et Transversales

Les Fonctions Sociales et Transversales interviennent dans les différents Domaines de Compétences de la Fondation en fonction des besoins et des demandes. Elles peuvent être sollicitées à l'une ou l'autre phase d'élaboration ou de mise en application du projet de vie des bénéficiaires de prestations.

Depuis 2011, le nombre des demandes d'intervention sont en augmentation. Certaines doivent parfois être mises sur une liste d'attente ou être réorientées auprès d'un intervenant extérieur aux Perce-Neige.

Animation socioculturelle

Nombre d'interventions:

- 24 en 2011 (7 suivis individuels, 17 projets collectifs),
- 30 en 2012 (9 suivis individuels et 21 projets collectifs).

Le nombre de demandes étant en augmentation, la fréquence des rencontres pour un suivi individuel est limitée à 8 fois par année alors que précédemment la planification des suivis ne prévoyait pas de date d'évaluation finale.

Parmi les différentes activités intégratives proposées on peut citer Clowns ensemble, Colporteur'Couleur, Handic'Evasion, les Vieux Volants et nouvellement l'organisation des camps pour les bénéficiaires externes de la Fondation.

Affectivité-intimité-sexualité (AIS)

Les deux intervenants AIS ont suivi:

- 38 bénéficiaires de prestations en séances individuelles en 2011,
- 33 bénéficiaires de prestations en séances individuelles en 2012.

Outre les suivis individuels, ils ont proposé des ateliers d'information sur les relations sociales affectives et sexuelles aux enfants de quelques classes du Domaine de Compétences Ecole Spécialisée. Une intervenante AIS a également participé à la recherche réalisée en collaboration avec l'Université de Genève sur le programme ESCAPE (programme d'enseignement de stratégies pour se protéger des abus, destiné aux bénéficiaires de prestations) en cochant une étudiante dans l'application et l'animation de ce programme auprès de 4 jeunes bénéficiaires du DASP (Développement à l'Autonomie Sociale et Professionnelle).

Psychologie

Nombre de suivis réalisés par la psychologue:

- 29 en 2011,
- 32 en 2012.

Il est clair que ce chiffre n'exprime pas à lui seul la quantité de travail fourni. La durée, la fréquence des rencontres avec le bénéficiaire, sa famille et les professionnels qui l'entourent varient d'une situation à l'autre en fonction des besoins.

Infirmierie

Les deux infirmières sur le site des Hauts-Geneveys évaluent l'état de santé des bénéficiaires et assurent le suivi des traitements médicaux prescrits par les médecins traitants des bénéficiaires de prestations internes du Domaine de Compétences Autonomie Légère et Aînés, ce qui représente une centaine de bénéficiaires de prestations.



Physiothérapie

En 2012 les physiothérapeutes ont suivi 63 bénéficiaires de prestations.

En janvier 2011 la demande leur a été faite d'établir un bilan fonctionnel physio pour les bénéficiaires de prestations nouvellement admis à la Fondation dans le cadre du DASP (Développement à l'Autonomie Sociale et Professionnelle).

En 2012 ce bilan est utilisé pour évaluer les compétences fonctionnelles des bénéficiaires et complète le bilan socio-professionnel réalisé par le responsable du DASP devenu CFVR (Centre de Formation du Val-de-Ruz). Le résultat de ces observations permet de poser les objectifs pour chaque personne, d'ajuster l'intervention et, au final, de les orienter dans l'atelier le plus adapté.

Pédagogie TSA (Troubles du Spectre de l'Autisme)

L'étendue des prestations offertes depuis janvier 2011 par le responsable pédagogique TSA, ainsi que par tous les acteurs du pôle ressources de l'autisme, est considérable. Leurs interventions ont permis de soutenir la création de structures éducatives et professionnelles adaptées aux personnes TSA dans toute la Fondation.

Résumé

Le nombre de dossiers de bénéficiaires suivis par le pôle ressources de l'autisme de manière directe ou indirecte s'élève environ à:

- 45 en 2011,
- 76 en 2012 (45 enfants et 34 adultes).

Les moyens à disposition du pôle ressources de l'autisme permettent actuellement de suivre une cinquantaine de bénéficiaires alors que les besoins estimés pour 2013 s'élèvent à plus d'une centaine.

Le travail d'adaptation de la méthode d'intervention et d'aménagement des structures aux particularités des personnes TSA dans la Fondation n'est pas terminé:

- 25% des adultes TSA sont en situation d'accompagnement adéquat,
- 30% sont en situation qui doit être améliorée,
- 30% sont en situation inadéquate.

En ce qui concerne la filière TSA du Domaine de Compétences Ecole Spécialisée, les structures s'adaptent progressivement aux besoins pour actuellement 36 enfants et adolescents.

Pour rappel, la Fondation accompagne **95 enfants et 45 adultes TSA**.

La Bienveillance

La notion de bienveillance est à penser **en lien avec la prévention**.

Notre modèle de prévention s'appuie sur les 3 niveaux d'action préventive distingués par l'OMS (prévention primaire: **informer** sur le phénomène; prévention secondaire: **signaler** l'abus; prévention tertiaire: **aider** les personnes concernées) et s'articule autour de 3 grandes thématiques: «**approche palliative**», «**affectivité-intimité-sexualité**» et «**abus: droits/devoirs**»

L'approche palliative

- En 2011 et 2012, 46 collaborateurs ont suivi 4 jours de sensibilisation à l'approche palliative et certains d'entre eux sont devenus membres d'un comité de pilotage au sein des Perce-Neige chargés d'élaborer le projet institutionnel en lien avec l'**accompagnement** palliatif des bénéficiaires de prestations adultes.



- **Une démarche commune d'accompagnement** des bénéficiaires en situation de soins palliatifs et de leurs proches à ainsi été élaborée.
- **Une commission «approche palliative»** a été créée sur la base d'un mandat rédigé par le comité de pilotage réunissant un groupe de référence chargé de réaliser des travaux en lien avec la démarche palliative et de continuer ainsi le travail commencé par le comité de pilotage et un groupe de délégués de professionnels chargés de faire remonter à la commission tous les problèmes en lien avec **l'application de la démarche sur le terrain**.
- **Des ateliers de parole** ont été mis en place pour que les bénéficiaires de prestations qui le désirent puissent parler de la maladie et de la mort.

Par la suite nous voulons permettre à certains collaborateurs de suivre des cours d'approfondissement en soins palliatifs et de devenir «personnes ressources» à l'interne pour apporter des prestations spécifiques dans ce domaine et soutenir les équipes lors d'un accompagnement palliatif afin d'améliorer la qualité de vie des bénéficiaires de prestations concernés.

Affectivité-intimité-sexualité (AIS)

Les conditions de vie en collectivité restreignent les libertés individuelles. La prévention ne se limite pas à mettre en place un système de signalement en cas d'abus mais aussi à mettre en place les conditions permettant de **favoriser la vie affective et sexuelle dans un cadre sécurisant**.

Par le biais d'ateliers adaptés au niveau de compréhension des bénéficiaires de prestations, les intervenants spécialisés leur offrent une information et un enseignement sur des questions ayant trait aux relations sociales, affectives et sexuelles. Des ateliers ont aussi été proposés cette année aux enfants de classes spécialisées.

Selon les besoins et sur demande des référents, les intervenants «affectivité-intimité-sexualité» proposent des **séances de suivis individuels** aux bénéficiaires de prestations. Leurs interventions peuvent aussi consister, si nécessaire, à offrir aide et conseil auprès des professionnels qui accompagnent les bénéficiaires de prestations.

Un projet de constitution d'un pôle ressources - dont la tâche sera d'intervenir auprès des professionnels sur le terrain et auprès des bénéficiaires de prestations dans le domaine des compétences sociales - a été élaboré en 2012 mais n'a pas encore pu se mettre en place pour des questions financières. Le projet concerne l'animation d'ateliers «affectivité-intimité-sexualité» qui intégreront les thèmes plus larges des compétences sociales et de la prévention des abus.

Abus: droits/devoirs

Pour la prévention des cas d'abus physique, verbal et sexuel, nous avons privilégié une mesure de **prévention active**, c'est-à-dire qui fait participer les bénéficiaires de prestations à leur propre sécurité en introduisant le programme **ESCAPE** (programme d'enseignement de stratégies d'autoprotection destiné aux bénéficiaires de prestations) dans le cadre du DASP. Ce programme aborde également le thème des droits et des devoirs dans les relations sociales. Une information destinée au personnel d'accompagnement sur le phénomène de maltraitance et l'existence de facteurs de risque et de facteurs de protection doit encore être proposée.

Une procédure en cas d'abus a été élaborée et doit être diffusée aux collaborateurs. Pour signaler tout problème, ceux-ci peuvent s'adresser à leur responsable, leur directeur ou à la responsable de la Bienveillance.

Lorsqu'un **cas d'abus** est révélé, les **Fonctions Sociales et Transversales peuvent être appelées** pour analyser la situation, proposer des moyens d'intervention et offrir un soutien aux personnes concernées.

Merci à tous les intervenants et collaborateurs grâce à qui tout ceci est possible.







Rapport du directeur du Domaine de Compétences Ecole Spécialisée

L'année 2012 a confirmé l'importance du secteur «Enfance et Adolescence» de la Fondation Les Perce-Neige. En effet, des décisions stratégiques ont été prises le concernant, ceci tant à l'interne que sur le plan cantonal.

Un nouveau directeur

En accord avec le chef du DECS, la Fondation a décidé de repourvoir le poste de directeur de l'Ecole Spécialisée qui était laissé vacant depuis 18 mois. Durant cette période, le directeur de la Fondation, M. Vincent Martinez, a assumé l'intérim.

Ainsi, dès le 1er juillet, M. Daniel Marthe, ancien chef de l'office de l'enseignement spécialisé du Canton de Neuchâtel, a rejoint la direction de la Fondation.

En conséquence, le secteur devient alors un nouveau Domaine de Compétences au sein de la Fondation: celui de l'Ecole Spécialisée. Ce choix a pour but d'inscrire le domaine dans la dynamique de redéploiement qui s'est effectuée pour les Domaines de Compétences «adultes».

Une nouvelle orientation

Le mérite de cette option est de définir l'avenir de l'Ecole Spécialisée au sein de la Fondation Les Perce-Neige. Cette clarification doit permettre l'évolution des structures actuelles en harmonie avec l'esprit, les missions ainsi que les valeurs portées par la Fondation.

Les premiers effets ont été rapides puisqu'à partir de la rentrée scolaire d'août, l'Ecole Spécialisée a commencé de s'organiser en filières, ceci à l'instar du domaine «adultes».

Concrètement, la filière TSA (Troubles du Spectre de l'Autisme) s'est formellement constituée, tout en permettant d'importantes synergies avec le pôle «ressources» de la Fondation.

Les autres types de besoins particuliers comme le polyhandicap ou le retard mental vont également s'organiser prochainement en ce sens.

Un nouvel avenir

Le Canton a reconnu le positionnement ainsi que l'importance du Domaine de Compétences de l'Ecole Spécialisée dans le cadre d'un audit des trois écoles spécialisées (PN, Ceras, CP Malvilliers) réalisé à la demande du chef du DECS, M. Philippe Gnaegi.

Cette reconnaissance est positive dans le sens où la Fondation Les Perce-Neige a un rôle fondamental à jouer en termes de mise en place du futur concept cantonal en matière de pédagogie spécialisée qui doit se définir et se décliner ces prochaines années puisque le Grand Conseil neuchâtelois a ratifié le concordat intercantonal en la matière en novembre.

En résumé, le Domaine de Compétences de l'Ecole Spécialisée est des plus vivants et est en route vers un redéploiement harmonieux. Ses ressources reconnues vont se profiler dans la continuité des valeurs de la Fondation tout en évoluant en regard du contexte actuel.

Enfin, je remercie tous les collaborateurs pour leur constance, leur adaptabilité et leur investissement.

Daniel Marthe



Rapport du directeur du Domaine de Compétences Autonomie Large

Pour le directeur et les collaborateurs, l'année 2012 a représenté la première année de consolidation du redéploiement de la Fondation.

Pour les bénéficiaires de prestations, cette année 2012 s'est inscrite dans la continuité de leur projet de vie. Même si le nouveau mode de fonctionnement de la Fondation a contribué au renforcement de la qualité des prestations d'accompagnement qui leur sont offertes, l'année écoulée leur rappelle surtout des moments de vie sociale et professionnelle vécus de manière forte.

Les fruits du redéploiement

Durant l'année 2012, l'ensemble des collaborateurs, et plus particulièrement les cadres, ont œuvré avec énormément d'investissement à l'application et au développement des grands principes initiés par le redéploiement de la Fondation, dont notamment:

- Participer à une démarche englobant tout le personnel de la Fondation qui a pour objectif la rédaction d'une charte institutionnelle définissant la mission et les valeurs de la Fondation.
- Intégrer et utiliser des nouveaux outils informatiques permettant un meilleur suivi du projet de vie des bénéficiaires de prestations ainsi qu'une meilleure gestion administrative et financière.
- Développer l'organisation administrative en collaborant étroitement avec les services et les différents secrétariats des Domaines de Compétences.
- Participer (responsables et une partie des collaborateurs sociaux) à la mise en place de différents dispositifs liés à la bienveillance.
- Organiser des séances de travail regroupant les responsables des foyers et des ateliers dans le but de développer une vision globale de l'accompagnement des bénéficiaires de prestations.
- Renforcer la collaboration entre les différents partenaires sociaux impliqués dans la réalisation et le suivi du projet de vie de la personne en situation de handicap.
- Accroître la coopération entre les fonctions d'Éducateur, de Maître Socio-Professionnel et les Fonctions Sociales et Transversales, afin de garantir un accompagnement individualisé et adapté aux besoins spécifiques des bénéficiaires de prestations.
- Mettre sur pied, conjointement avec le Domaine de Compétences de l'École Spécialisée, un concept d'accompagnement spécifique pour les jeunes personnes en situation de handicap de 16 à 20 ans.

Des projets devenus réalité

Janvier

Une nouvelle structure d'accueil spécialisée dans la gestion des troubles du comportement a été ouverte. Ainsi 6 personnes ont pu être accueillies dans une magnifique maison individuelle au cœur de Cernier.

Août

Les jeunes adultes en formation ont intégré un nouveau bâtiment dont la Fondation a fait l'acquisition à Cernier. Grâce aux travaux de réaménagement, cette nouvelle structure a pu accueillir des jeunes personnes en situation de handicap de 16 à 20 ans capables d'activités sociales et professionnelles diversifiées et adaptées, dans un environnement ouvert et dynamique.

Septembre

Un nouveau partenariat socio-professionnel – intégrant des personnes en situation de handicap – a débuté avec l'entreprise Coop de la Maladière à Neuchâtel. Cette nouvelle association s'inscrit dans un projet initié par Coop, en collaboration avec différentes institutions dans les 6 cantons romands.

Novembre

Comme le prévoient les nouveaux statuts de la Fondation, un conseil de parents pour le Domaine de Compétences Autonomie Large a été constitué. Nous nous réjouissons de cette collaboration.

Epilogue

Les effets du redéploiement de la Fondation ont eu un impact sur toutes les fonctions, chamboulant, parfois, les pratiques. Néanmoins, il nous a permis de développer des synergies très positives pour l'amélioration des prestations fournies aux bénéficiaires.

Une nouvelle dynamique, permettant de recentrer la personne en situation de handicap au cœur des préoccupations de l'ensemble du personnel, a réellement vu le jour.

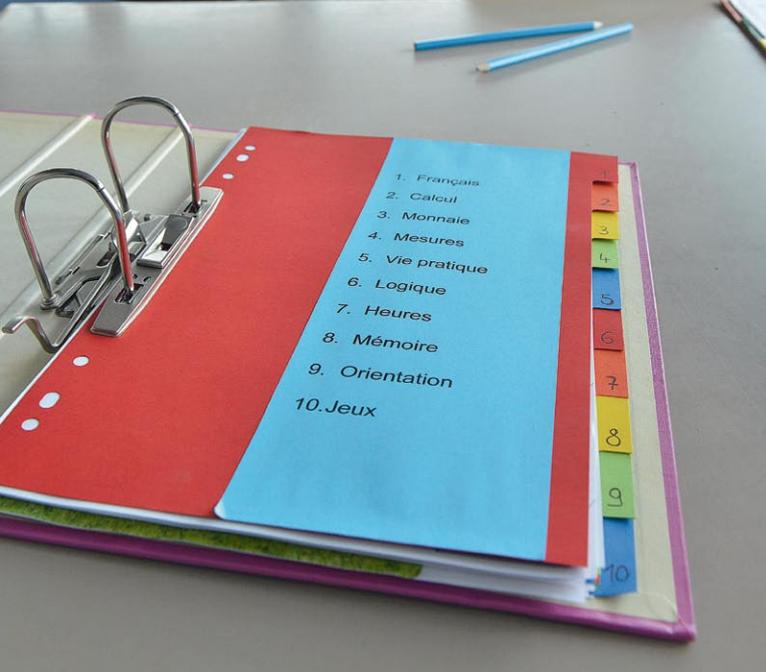
La constitution des différents Domaines de Compétences, regroupant ateliers et foyers sous la même direction, a consenti de prendre en compte l'accompagnement dans sa globalité mais également de développer des projets spécifiques, directement en lien avec le projet de vie des bénéficiaires de prestations.

Notre travail n'est toutefois pas terminé. Nos réflexions continuent pour consolider tous les aspects de ce redéploiement, engagé en janvier 2011.

Pour terminer, je tiens à relever l'enthousiasme et l'engagement manifestés par l'ensemble des collaborateurs et à leur exprimer ma profonde reconnaissance.

Daniel Mathez





Rapport du directeur du Domaine de Compétences Autonomie Légère et Aînés

Le redéploiement et...

Les collaborateurs

Les éléments positifs du redéploiement se sont inscrits pour les collaborateurs dans un réel lien constructif avec les équipes. Ces liens se sont également développés entre les corporations des éducateurs et des moniteurs en toute transparence.

Tous les Educateurs Principaux (EP) ou Moniteurs Socio-Professionnels Principaux (MSPP) viennent du «terrain», ce qui leur confère une réelle pertinence dans la conduite de leurs équipes.

La présence des responsables sur le terrain est une réalité dans l'action mais aussi dans la gestion. Pour éviter le risque que cette proximité auprès des équipes fausse leur impartialité, nous nous efforçons de maintenir un regard objectif sur la réalité de notre institution.

La garantie des spécificités entre corporations est un souci constant. Aussi, nous veillons à ne jamais perdre de vue le rôle de chacun afin de continuer à offrir le maximum des compétences individuelles.

Les éléments de gestion d'équipe et de prise de position sont revus en permanence pour garantir les dires de chacun tout en précisant les lignes stratégiques.

Merci à tous les collaborateurs; leur dévouement se vérifie tous les jours nous permettant d'aller toujours plus loin dans notre recherche d'efficacité.

La mission

Le contrôle de qualité des mesures mises en place pour les bénéficiaires de prestations est facilité grâce à:

- la légitimité de signaler les dysfonctionnements,
- la possibilité d'avancer les éventuelles solutions ou améliorations.

L'ouverture des Domaines de Compétences en 24h/24 est un élément qui a permis d'améliorer la cohérence tant au niveau des cadres qu'à celui des collaborateurs.

Construire des projets transversaux devient plus compréhensible pour chacun avec des guidances appropriées.

Tous ces réajustements ont replacé le bénéficiaire de prestations encore plus au centre de nos réflexions et ont facilité le contact avec les représentants légaux.

Les bénéficiaires de prestations

Concorder au plus près des besoins des bénéficiaires de prestations, que se soit pour l'accompagnement ou pour le choix d'un lieu de vie, est essentiel.

C'est pourquoi, les orientations de prise en charge seront repensées pour répondre encore plus précisément à une réalité changeante.

Michel Fortin







Rapport du directeur du Domaine de Compétences Polyhandicap et TSA

Lors du redéploiement de la Fondation, les Foyers Occupationnels se sont naturellement séparés en deux Domaines de Compétences spécifiques avec une définition précise de leur mission respective.

Le Domaine de Compétences Polyhandicap a trouvé naturellement sa place dans la nouvelle organisation de la Fondation. L'unité de Fleurier, ouverte depuis 2005, est la structure principale dédiée à ce Domaine de Compétences.

La qualité des prestations ne cesse de s'améliorer, d'une part grâce aux renforcements notables qui ont été apportés au niveau du management des équipes et de l'introduction des outils éducatifs adaptés à nos bénéficiaires de prestations et, d'autre part, par l'important investissement de la Fondation pour la formation de ses collaborateurs.

L'outil éducatif – le Plan d'Intervention Personnalisé (PIP) – introduit en 2012, vise l'amélioration de la qualité de vie de nos bénéficiaires de prestations. Il donne aussi au personnel socio-éducatif les moyens permettant la mise en place d'un accompagnement pertinent et cohérent en lien avec leurs besoins.

Le responsable de l'unité de Fleurier, Monsieur J.-André Gabus, a décidé de prendre sa retraite à la fin de l'année. Nous tenons à le remercier très chaleureusement pour les sept ans qu'il a consacrés au développement de l'Espace Perce-Neige Fleurier.

Dès le 1er janvier 2013, et suite au redéploiement, la Fondation revisitera la structure actuelle. Ainsi, l'unité de Fleurier sera dirigée, sans intermédiaire, par le directeur du Domaine de Compétences Polyhandicap.

Le Domaine de Compétences Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) occupe, depuis le redéploiement, une place à part entière dans la structure de la Fondation. Cette reconnaissance est le fruit du travail entrepris dès 2005 par le responsable de l'unité de Lignières et de toute l'équipe éducative qui, suite à des situations problématiques, ont su proposer et mettre en place un accompagnement adapté aux besoins des bénéficiaires de prestations.

Cette nouvelle démarche a été évaluée très positivement par la HEF-TS (Haute Ecole Fribourgeoise du Travail Social) dans un rapport transmis au Comité de direction de la Fondation et aux autorités cantonales. Malheureusement, malgré les nombreuses situations que nous connaissons, très peu de moyens ont été accordés en 2012 pour permettre au Domaine de Compétences TSA de remplir correctement sa mission.

A cette situation, s'ajoute la problématique des bâtiments du site de Lignières. Ceux-ci ne sont plus adaptés en tant que lieux de vie et d'habitation pour des personnes avec des troubles de l'autisme et des solutions doivent être trouvées sans tarder.

Les projets esquissés en 2012 sont nombreux. Nous maintiendrons nos efforts pour qu'ils se concrétisent dans un futur proche.

Je tiens sincèrement à remercier tous les collaborateurs qui, inlassablement et sans aucune trêve, mettent toute leur énergie pour mener à bien leur mission.

Alex Fischli





LesPerceNeige
FONDATION

Rapport de performance



Rapport de performance

Mission

La Fondation Les Perce-Neige est une Fondation selon les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse. Elle est régie par des statuts dont la dernière version date du 5 février 2013.

Son siège est à Val-de-Ruz.

Elle a pour but la création et l'exploitation d'institutions destinées notamment:

- au dépistage
- à l'accueil
- à l'observation
- à l'instruction
- au traitement
- à l'éducation
- à l'orientation professionnelle
- à la formation professionnelle
- à l'hébergement
- à l'intégration bientraitante

Pour les enfants, adolescents et adultes

- en situation de handicap mental (déficience intellectuelle) ¹
- en situation de polyhandicap ²
- présentant des troubles envahissants du développement (TED)
- présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) ³

Elle peut en outre s'intéresser à d'autres activités relatives aux problèmes des personnes citées ci-dessus.

Organisation

L'organe suprême est le Conseil de Fondation qui exerce la haute direction et la surveillance des Perce-Neige. Il décide notamment des grandes orientations en lien avec la mission de la Fondation, des actions à entreprendre et du budget annuel. Il valide également les comptes.

Le Conseil de Fondation nomme un directeur général, chargé d'exécuter les décisions du Conseil de Fondation et de veiller à la bonne marche de la Fondation Les Perce-Neige, dont il suit la gestion courante et la représente auprès des Autorités. Le directeur général œuvre au maintien des Domaines de Compétences dans la vision souhaitée par le Conseil de Fondation. Il s'entoure d'une équipe de direction, composée de 7 personnes.

¹ Handicap mental (déficience intellectuelle)

Arrêt du développement mental ou développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales de l'environnement.

L'âge de survenue de la déficience doit être inférieur à 18 ans.

La notion de handicap mental est souvent suivie des termes «sévère», «moyen» ou «léger» pour le spécifier.

² Polyhandicap

Handicap grave à expressions multiples associant toujours une déficience motrice et une déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

³ Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)

Le TSA est un trouble neurodéveloppemental d'origine probablement génétique. Il touche la personne avant sa naissance. Il est permanent. Il varie en intensité et les manifestations perceptibles varient elles aussi selon le degré d'intensité de la structure autistique. Il touche l'ensemble de la personne dans son développement de la perception, de la communication, de ses émotions, et donc de ses interactions et de ses comportements. Il peut ou non être accompagné d'un retard mental.

Il existe plusieurs autres affections similaires à l'autisme que l'on regroupe avec l'autisme sous le nom de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Parmi ces affections, citons le syndrome d'Asperger et le trouble envahissant du développement non spécifié (TED-NS).



Organes dirigeants

Vincent Martinez
directeur de la Fondation

Catherine Bourquin
responsable des Fonctions Sociales et Transversales et de la Bienveillance

Florence Hug
responsable Ressources Humaines

Yves Matthey
directeur administratif et financier

Alex Fischli
directeur Domaine de Compétences Polyhandicap et TSA

Daniel Marthe
directeur Domaine de Compétences Ecole Spécialisée

Daniel Mathez
directeur Domaine de Compétences Autonomie Large

Michel Fortin
directeur Domaine de Compétences Autonomie Légère et Aînés

Pour une approche plus spécialisée, la Fondation a choisi de définir des secteurs par typologie de handicap et par âge. Chaque Domaine de Compétences est garant de mettre en place un accompagnement individualisé à travers la mise en place d'un projet de vie en partenariat avec tous les acteurs (bénéficiaires, familles, personnes de l'environnement du bénéficiaire de prestations et professionnels).



Les différents Domaines de Compétences et Services

Domaine de Compétences Ecole Spécialisée

Domaine de Compétences Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) Adultes

Domaine de Compétences Autonomie Légère Adultes

Domaine de Compétences Autonomie Large Adultes

Domaine de Compétences Aînés Adultes

Domaine de Compétences Polyhandicap Adultes

Service administratif et financier

Service des Ressources Humaines

Service des Fonctions Sociales et Transversales et de la Bienveillance

Services Intendance et Restauration



La Fondation

635 bénéficiaires suivis

462 collaborateurs

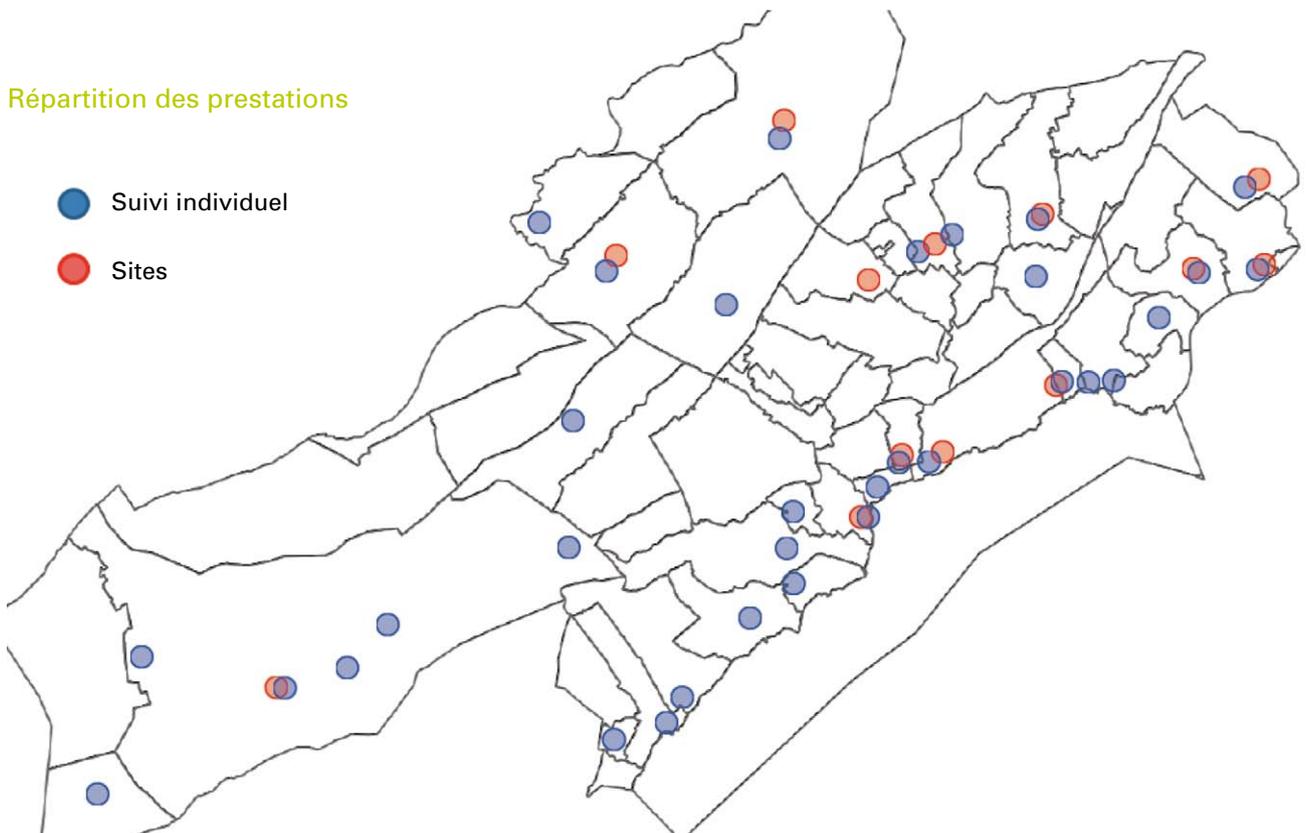
338 EPT



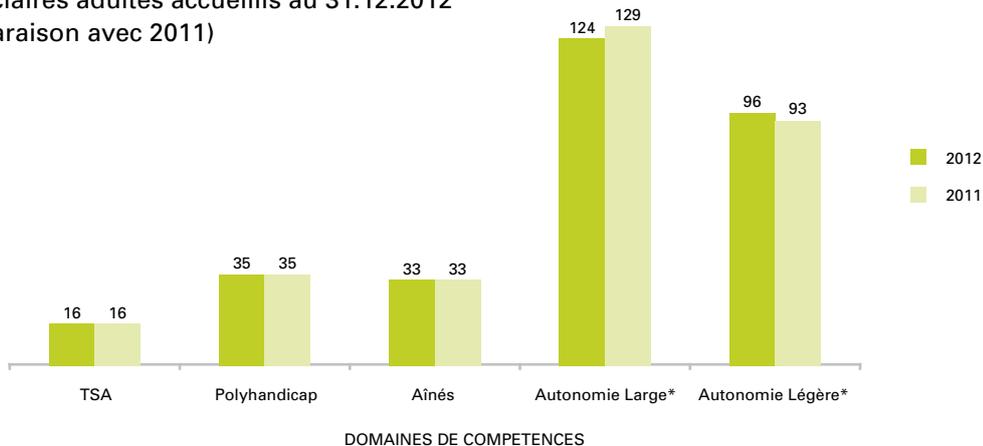
Répartition des prestations

● Suivi individuel

● Sites



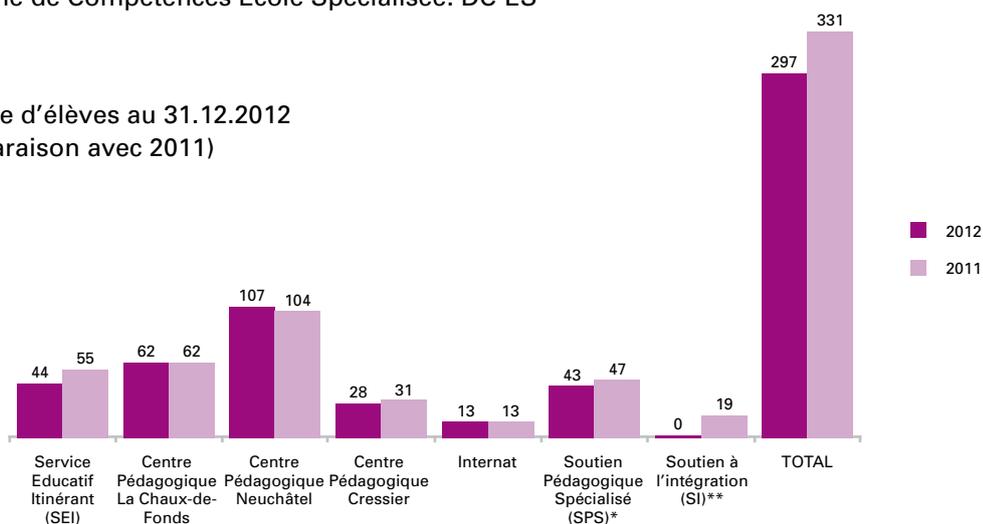
Bénéficiaires adultes accueillis au 31.12.2012
(comparaison avec 2011)



* Dix bénéficiaires de prestations fréquentent les 2 Domaines de Compétences

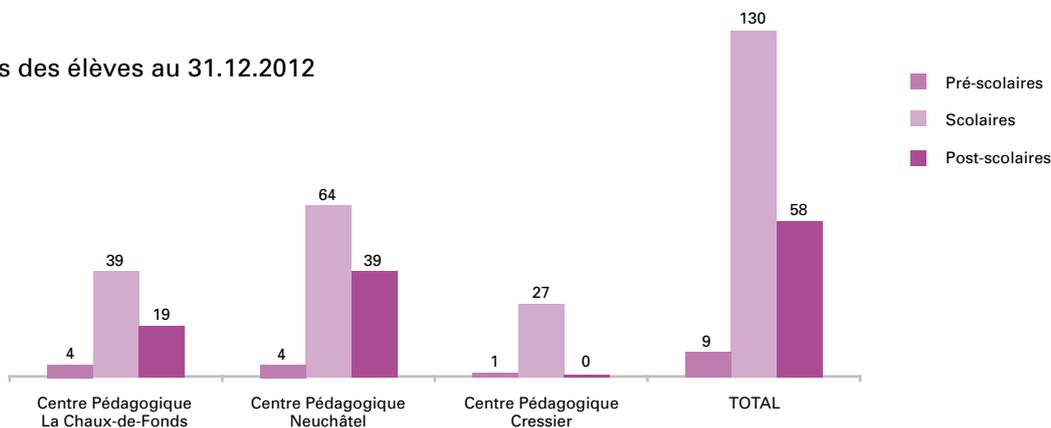
Domaine de Compétences Ecole Spécialisée: DC-ES

Nombre d'élèves au 31.12.2012
(comparaison avec 2011)



* SPS: Soutien à l'Intégration Individuelle en école ordinaire **sans scolarisation au Perce-Neige**
 ** SI: Soutien à l'Intégration en école ordinaire **en plus de leur scolarisation aux Perce-Neige**
 Cette prestation a été attribuée à la responsabilité des Communes dès août 2011

Effectifs des élèves au 31.12.2012





BRING ON THE BUNCLE
and energy-absorption

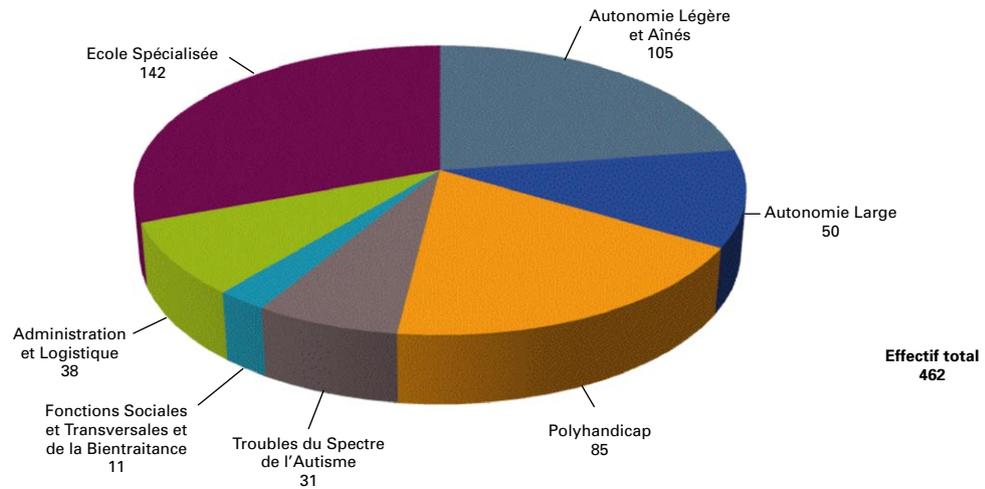
BLUE TREE

LUCKY KNOCKS

HITCHING RIDE

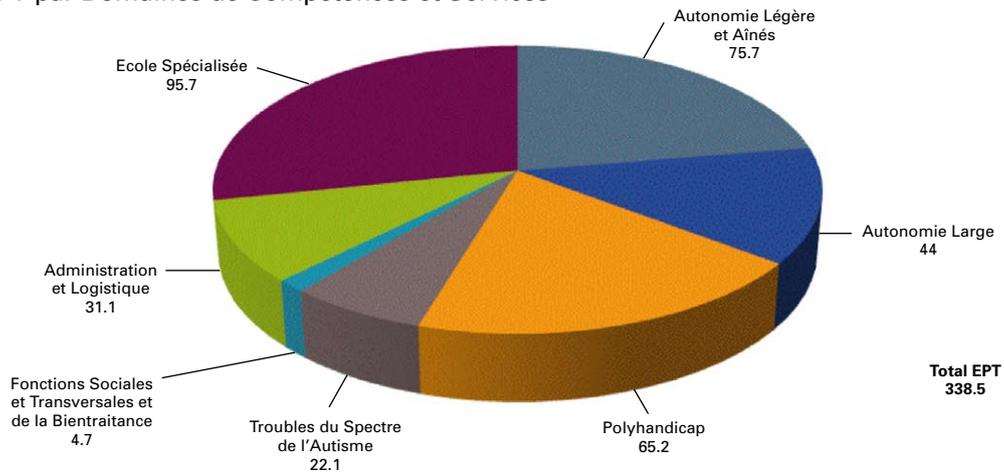
Statistiques du personnel, état au 31 décembre 2012

Effectifs par Domaines de Compétences et Services

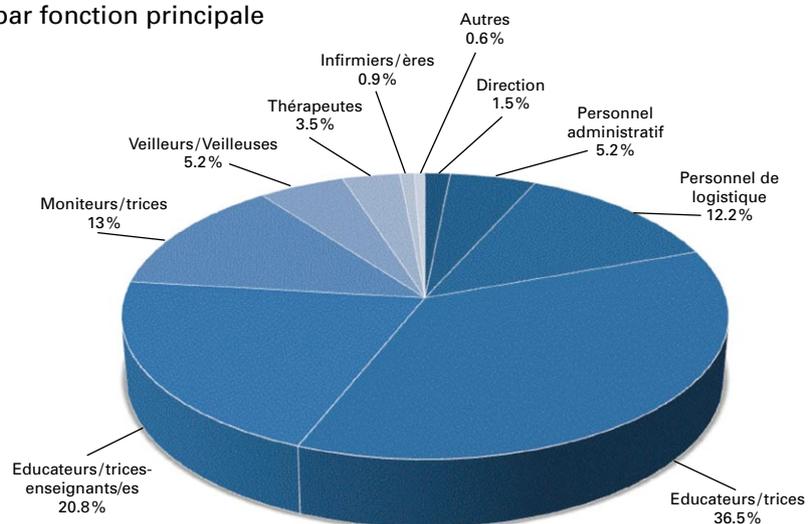


Commentaires: La répartition est basée sur la fonction principale de l'employé(e). L'effectif ne comprend pas les remplaçants, les veilleurs passifs, les apprentis ainsi que les stagiaires.

EPT par Domaines de Compétences et Services



Effectifs par fonction principale





LesPerceNeige
FONDATION

Comptes 2012



Comptes 2012 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Bilan au 31.12.2012

	2012	2011
1 ACTIF	84'567'372	80'679'922
10 ACTIF CIRCULANT	39'934'571	37'208'387
100 Liquidités	2'584'227	1'822'179
1000 Caisses	90'204	101'515
1010 Comptes postaux	71'418	31'261
1020 Banques	2'422'605	1'689'403
104 Titres, placements à terme (réalisables à court terme)	1	1'000
1040 Titres, dépôts à terme	1	1'000
105 Débiteurs	1'511'726	1'847'293
1050 Débiteurs	1'511'726	1'847'554
1056 Avances de frais aux usagers à refacturer	0	-261
106 Autres débiteurs	1'156'468	1'025'316
1060 Autres débiteurs	1'264'995	1'150'982
1062 Impôt anticipé	770	855
1069 Ducroire	-109'297	-126'521
107 Stocks	231'910	252'804
1070 Stocks	231'910	252'804
108 Stocks ateliers	238'339	224'851
1080 Stocks ateliers	238'339	224'851
109 Comptes de régularisation d'actif	34'211'900	32'034'944
1090 Actifs transitoires	2'016'844	1'979'724
1091 Excédent de charges du dernier exercice clôturé	32'195'056	30'116'812
1092 Excédent de charges des exercices précédents (cantons tiers)	0	-61'592
11 ACTIF IMMOBILISÉ	44'632'801	43'471'535
110 Immeubles	41'848'078	40'625'107
1100 Terrains	1	719'410
1105 Immeubles	41'848'077	39'905'697
1109 Fonds d'amortissement immeubles	00	0
111 Equipements	2'170'553	2'152'088
1110 Mobilier et machines	2'605'328	2'355'822
1119 Fonds d'amortissement mobilier et machines	-434'775	-203'734
112 Véhicules	235'508	238'749
1120 Véhicules	474'967	375'907
1129 Fonds d'amortissement véhicules	-239'459	-137'158
113 Informatiques et communication	378'662	455'591
1130 Systèmes informatiques et de communication	658'977	597'705
1139 Fonds d'amortissement systèmes informatiques et de communication	-280'315	-142'114
12 FORTUNE DES FONDS (ACTIF IMMOBILISÉ AFFECTÉ)		
15 COMPTES CORRECTIFS D'ACTIFS	0	0
1510 Frais de fondation et d'organisation	0	0
19 COMPTES D'ACTIFS COMPLÉMENTAIRES	0	0
1900 Engagements conditionnels	0	0



	2012	2011
2 PASSIF	84'567'372	80'679'922
20 CAPITAUX ÉTRANGERS	69'197'133	64'744'272
200 Créanciers	1'414'275	1'440'757
2000 Créanciers	1'414'275	1'440'757
201 Autres Créanciers	289'448	295'955
2011 Dépôts (personnes accompagnées)	264'485	263'397
2015 TVA impôt dû	24'963	32'558
202 Dettes financières	13'000'000	11'000'000
2020 Dettes bancaires	13'000'000	11'000'000
204 Passifs transitoires	903'593	650'657
2040 Passifs transitoires	903'593	650'657
205 Comptes de régularisation de passif	25'054'670	24'295'080
2050 Avances sur excédent de charges canton	25'054'670	24'295'080
2051 Avances sur excédent de charges hors canton	0	0
206 Dettes hypothécaires	28'535'147	27'061'823
2060 Dettes sur prêts	668'638	836'719
2065 Dettes hypothécaires	27'866'509	26'225'104
21 FONDS PROPRES / CAPITAL DE L'ORGANISATION	15'290'277	15'834'295
210 Capital propre	15'290'277	15'834'295
2100 Capital	8'249'901	4'567'493
2110 Fonds privés	0	0
2120 Réserves libres	352'971	391'391
2150 Réserve de réévaluation	6'796'337	0
2190 Résultat reporté	-108'932	210'771
Retraitement 2011 selon normes Swiss Gaap EPC	0	10'664'640
22 RÉSERVES ET FONDS AFFECTÉS	79'962	101'355
2200 Capital des réserves affectées	79'962	101'355



Comptes 2012 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Pertes & Profits

	Boucllement 2012	Boucllement 2011
CHARGES D'EXPLOITATION		
30 Salaires formations	6'998'668	6'576'513
31 Salaires accompagnement	13'244'308	12'535'452
32 Salaires thérapie	822'642	831'134
33 Salaires direction et administration	2'369'018	2'355'044
34 Salaires économat et service de maison	1'986'264	1'911'374
35 Salaires service technique	763'909	746'490
36 Salaires ateliers et ateliers d'occupation	4'874'573	4'494'757
37 Charges Sociales	7'241'581	7'048'750
38 Autres charges du personnel	455'246	455'064
39 Honoraires pour prestations de tiers	1'037'380	841'358
CHARGES DE PERSONNEL	39'793'589	37'795'936
40 Matériel médical d'exploitation	109'479	106'153
41 Produits alimentaires et boissons	1'096'958	1'291'345
42 Ménage	232'655	305'746
43 Entretien, réparation immobilisations corporelles	994'367	856'428
44 Charges d'investissements	2'286'936	2'182'878
45 Energie et Eau	748'353	730'067
46 Ecole, formation et loisirs	262'613	259'827
47 Bureau et administration	700'113	560'989
48 Outillage et matériel pour ateliers	400'964	463'306
49 Autres charges d'exploitation	2'198'777	1'777'281
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	9'031'215	8'534'020
CHARGES SALARIALES ET D'EXPLOITATION	48'824'804	46'329'956



	Boucllement 2012	Boucllement 2011
PRODUITS D'EXPLOITATION		
60 Revenus provenant de la compensation des coûts intracantonale	10'803'139	10'303'437
61 Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale	3'880'163	3'891'581
62 Revenus découlant d'autres prestations	262'881	267'211
63 Revenus provenant de prestations de services, commerce et production	953'297	1'006'171
65 Revenu provenant d'autres prestations de service aux personnes accompagnées	160'162	163'321
66 Revenu des loyers et intérêts du capital	71'108	83'439
68 Revenus provenant de prestations au personnel et à des tiers	484'913	479'835
69 Contributions à l'exploitation et dons	14'085	18'149
6 PRODUITS D'EXPLOITATION	16'629'748	16'213'144
RESULTAT D'EXPLOITATION	-32'195'056	-30'116'812
7 Charges hors exploitation	-150'731	-109'685
7 Produits hors exploitation	181'486	182'233
7 CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATION	30'755	72'548
8 Charges extraordinaires	-557'513	-1'322'702
8 Produits extraordinaires	417'826	1'460'925
8 CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES	-139'687	138'223
RESULTAT INTERMEDIAIRE	-32'303'988	-29'906'041
RESULTAT DES FONDS		
Fonds affectés		
attribution	15'770	25'269
utilisation	-37'163	-19'796
	-21'393	5'473
Fonds libres		
attribution	44'587	68'353
utilisation	-69'881	-53'397
	-25'294	14'956
RESULTAT ANNUEL 1	-32'350'675	-29'885'612
ATTRIBUTION / PRELEVEMENT		
Dont attribution/prélèvement au déficit d'exploitation	32'195'056	30'116'812
Dont attribution/prélèvement au capital propre	108'932	-210'771
Dont attribution/prélèvement au fonds affectés	21'393	-5'473
Dont attribution/prélèvement au capital propre	-13'126	-34'989
Dont attribution/prélèvement aux fonds libres	38'420	20'033
RÉSULTAT ANNUEL 2	0	0



Comptes 2012 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Tableau de financement pour l'exercice clos au 31 décembre 2012

	2012
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITE D'EXPLOITATION	
Résultat net de l'exercice	-32'350'675
Attribution de déficit non inclus dans le résultat	32'195'056
Amortissements	471'532
Réévaluation de l'actif immobilisé	-409'782
Dons et produits affectés en permanence	46'686
Augmentation/Diminution des débiteurs	204'415
Augmentation/Diminution des stocks	7'406
Augmentation/Diminution des comptes de régulation d'actif	-2'176'956
Augmentation/Diminution des créanciers	-32'989
Augmentation/Diminution des passifs transitoires	252'936
Augmentation/Diminution des comptes de régulation de passif	759'590
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITE D'EXPLOITATION	-1'032'781
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENTS	
Investissements en immobilisations corporelles immeubles	-1'942'380
Investissements en immobilisations corporelles meubles	-431'824
Désinvestissements en immobilisations corporelles immeubles	719'409
Désinvestissements en immobilisations corporelles meubles	21'987
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENTS	-1'632'808
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITE DE FINANCEMENTS	
Dons et produits affectés en permanence	-46'686
Augmentation/Diminution des dettes financières à long terme	1'473'324
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITE DE FINANCEMENTS	1'426'638
TOTAL DES FLUX DE FONDS	-1'238'951
AUGMENTATION/DIMINUTION DES LIQUIDITES	
Etat des liquidités au 1er janvier	-9'176'821
Etat des liquidités au 31 décembre	-10'415'772
VARIATION DES LIQUIDITES	-1'238'951



Annexe aux comptes au 31.12.2012 selon Art. 663b CO (en CHF)

Présentation

La Fondation Les Perce-Neige est une fondation privée qui propose des prestations à toute personne (enfant, adolescent et adulte) en situation de handicap mental. Le but de la Fondation est d'inscrire les bénéficiaires de prestations dans une dynamique d'autonomisation, d'autodétermination et d'intégration.

Les compétences et potentialités des personnes en situation de handicap mental, de Polyhandicap et/ou des troubles du spectre de l'autisme sont soutenues et valorisées.

Principes comptables

Base de présentation des comptes annuels.

Les états financiers de La Fondation Les Perce-Neige ont été établis conformément aux dispositions du code des obligations et aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss-GAAP RPC. Les comptes sont préparés selon le principe des coûts historiques. Le Conseil de Fondation a approuvé les comptes de la Fondation Les Perce-Neige en date du 27.03.2013.

Première application des normes Swiss GAAP RPC

Il est à relever que la Fondation Les Perce-Neige présente pour la première fois ses comptes selon la norme Swiss-GAAP RPC. Il n'en résulte aucune différence au niveau du compte de résultat d'exploitation subventionné par l'Etat de Neuchâtel. Seuls sont impactées les valeurs des immeubles qui influencent notablement les fonds propres via la réserve de réévaluation, de même que les subventions reçues de l'O.F.A.S. pour les immeubles de Fleurier et du Petit-Pontarlier 33 à Neuchâtel. De fait, cela n'influence donc pas ni le déficit annuel ni ne change les subventions reçues par l'Etat de Neuchâtel.

Le retraitement des comptes 2011 est établi à des fins de comparaison avec l'exercice 2012, et selon les normes ci-dessus, ce retraitement n'a pour l'exercice de comparaison 2011 de répercussion qu'au bilan.

Principes d'évaluation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur. Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les immobilisations exceptés les immeubles sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements nécessaires. Les immeubles, dont le coût d'acquisition est difficilement reconstituable, ont été évalués à leur valeur cadastrale. La possibilité de recréer la valeur historique n'était pas possible et le fait de prendre comme base la valeur cadastrale a été jugée la solution la plus raisonnable. Cette démarche permet une approche «true and fair view» tout en ne surévaluant pas les positions par rapport à leur valeur vénale. Seuls les deux immeubles de rendement ont fait l'objet d'une analyse par un gérant immobilier et sont donc évalués à la valeur de marché. L'amortissement des immeubles d'exploitation commencera au 1er janvier 2013 et la charge sera compensée par un prélèvement sur la réserve de réévaluation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues par la Fondation les Perce-Neige figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon les règles en vigueur à l'Etat de Neuchâtel, qui correspondent aux durées d'utilisations usuelles, et sont conformes aux méthodes d'amortissement préconisées par Swiss GAAP RPC.

Les durées d'amortissement et principes d'amortissement sont les suivants:	Années	Principes
Véhicules	5 ans	Méthode linéaire
Développements et équipements informatiques	5 ans	Méthode linéaire
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	Méthode dégressive

Reconnaissance des revenus

Les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques reviendront à la Fondation les Perce-Neige et peuvent être estimés avec une fiabilité raisonnable.



Dons

Les dons sont reconnus dans les comptes hors exploitation et sauf mention particulière du donateur sont considérés comme des fonds libres. Lorsque le donateur émet un souhait particulier alors celui-ci est considéré comme un fonds affecté.

Ces fonds sont présentés conformément à la norme 21 des Swiss-GAAP RPC. A relever que ce traitement est identique à ce qui avait été présenté dans les comptes 2011.

Legs

Les produits des legs et successions sont enregistrés par les fonds libres et transférés ensuite comme fonds propres. Ils ne sont comptabilisés qu'une fois les fonds transférés.

Indemnités des organes dirigeants

Les organes dirigeants travaillent à titre bénévole. Seuls les débours sont remboursés au Président du Conseil de Fondation.

Evénements postérieurs à la date du bilan

Il n'y pas d'événements postérieurs à la date du bilan qui impacteraient les comptes 2012.

Exonération d'impôt

La Fondation Les Perce-Neige est au bénéfice d'une exonération fiscale, portant sur l'impôt communal, cantonal et fédéral en vertu des buts de la Fondation. Elle est également exonérée des droits de succession.

Gestion des risques financiers

Les risques financiers sont analysés de manière régulière à travers le système de contrôle interne. Les éléments manquants aux contrôles dans le passé ont été mis en place afin de garantir un maximum de sécurité.

Liquidités

Le suivi des liquidités est établi mensuellement et communiqué au Président du Conseil de Fondation. Ce rapport permet de suivre les besoins en liquidités en lien avec la garantie de découvert de l'Etat vis-à-vis de notre partenaire financier.

Débiteurs

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale. Une correction de valeur appropriée est calculée pour les créances douteuses.

	2012	2011
Débiteurs représentants légaux	1'511'726	1'847'554
Avance de frais aux usagers	0	-261
Total Débiteurs	1'511'726	1'847'293

Autres débiteurs

	2012	2011
Débiteurs assurances	102'281	68'993
Débiteurs industriels	842'176	780'278
Débiteurs divers	321'308	302'566
Du croire	-109'297	-126'521
Total des autres débiteurs	1'156'468	1'025'316

Stocks

Les stocks sont constitués principalement d'articles pour les ateliers ainsi que pour la boutique ç.



Comptes de régularisation d'actifs

Le poste contient quasi exclusivement les subsides scolaires qui doivent être facturés aux communes.

Excédent de charges

Ce poste inclut uniquement le déficit d'exploitation. Ce montant est régularisé l'année suivante déduction faites des avances sur excédents de charges comptabilisés au passif du bilan.

Immeubles

	Terrains	Immeubles d'exploitation	Immeubles de rendement	Valeur totale 2012	Valeur totale 2011
Valeur brute au 1.1	725'409	27'974'840	1'260'218	29'960'467	27'191'217
Acquisitions		1'942'380		1'942'380	4'533'980
Sortie	-719'409			-719'409	-1'764'730
Réévaluations selon normes Swiss-GAAP	-5'999	10'260'857	409'782	10'664'640	0
Valeur brute au 31.12	1	40'178'077	1'670'000	41'848'078	29'960'467
Fonds d'amortissement au 01.01					0
Sorties					0
Amortissements					0
Fonds d'amortissement au 31.12					0
Valeur nette au 31.12.2012	1	40'178'077	1'670'000	41'848'078	29'960'467
Retraitement 2011 selon Swiss GAAP RPC					10'664'640
Total bilan 2011 retraité Swiss GAAP RPC					40'625'107

Les immeubles d'exploitation ont été évalués selon la valeur cadastrale par analogie au coût d'acquisition. La contre-valeur a été comptabilisée en réserve de réévaluation. Seuls les deux immeubles de rendement ont fait l'objet d'une analyse par un tiers et sont évalués à la valeur de marché. La contre-valeur a été comptabilisée en produit extraordinaire.

Equipements

	2012	2011
Valeur brute au 1.1	2'355'822	2'155'811
Acquisitions	271'493	200'011
Sortie	- 21'987	0
Valeur brute au 31.12	2'605'328	2'355'822
Fonds d'amortissement au 01.01	-203'734	0
Sorties	0	0
Amortissements	- 231'041	-203'734
Fonds d'amortissement au 31.12	-434'775	-203'734
Valeur nette au 31.12.2012	2'170'553	2'152'088



Véhicules

	2012	2011
Valeur brute au 1.1	375'906	321'897
Acquisitions	99'060	54'009
Sortie	0	0
Valeur brute au 31.12	474'966	375'906
Fonds d'amortissement au 01.01	-137'157	0
Sorties	0	0
Amortissements	-102'301	-137'157
Fonds d'amortissement au 31.12	-239'458	-137'157
Valeur nette au 31.12.2012	235'508	238'749

Informatique et communication

	2012	2011
Valeur brute au 1.1	597'705	454'168
Acquisitions	61'271	143'536.90
Sortie	0	0
Valeur brute au 31.12	658'976	597'705
Fonds d'amortissement au 01.01	-142'114	0
Sorties	0	0
Amortissements	-138'200	-142'114
Fonds d'amortissement au 31.12	-280'314	-142'114
Valeur nette au 31.12.2012	378'662	455'591

Prévoyance professionnelle

Les collaborateurs de la Fondation sont assurés auprès de prévoyance.ne. Au 31 décembre 2012, la Fondation avait dans ses comptes une dette vis-à-vis de prévoyance.ne de zéro franc.

Il est à relever que l'assainissement de la caisse de prévoyance nécessitera une recapitalisation très importante de la part des employeurs affiliés. A ce stade, les mesures d'assainissement proposées par prévoyance.ne n'ont pas encore été adoptées par le Grand Conseil Neuchâtelois. Toutefois, selon un calcul avec une base au 1er janvier 2012, il existe un risque important qu'un montant d'environ 3,9 millions devra être versé au 1er janvier 2014 par la Fondation au titre de mesure de recapitalisation de prévoyance.ne. Ce montant pourra faire l'objet d'un prêt de la part de prévoyance.ne mais aucune modalité n'a encore été définie. Du fait de l'incertitude de l'adoption des mesures prévues et du montant potentiellement à charge de la fondation, ce montant ne figure pas dans les comptes d'exploitation 2012.

Dettes financières

Le montant concerne le solde du C/C à la BCN, y inclut l'avance à terme en cours.

Passifs transitoires

2012	2011
903'593	650'657

Cette rubrique inclut les transitoires courants dont les montants ont pu être estimés de façon fiable et sur la base d'un engagement certain.

Comptes de régularisation de passifs

2012	2011
25'054'670	24'295'080

Ces montants viennent des acomptes de régularisation de l'Etat de Neuchâtel pour la couverture du déficit d'exploitation de l'année 2012.

Dettes hypothécaires

Les dettes hypothécaires contractées auprès de la Banque Cantonale Neuchâteloise se montent à 27'866'509 francs. En 2011, le montant était de 26'225'104 francs.

Les articles suivants sont grevés comme suit :

Cédule hypothécaire	Montants	Articles	Cadastre	Francs
6 cédules	2'858'000	2331/H; 2328/E; 2327/D; 2329/F; 726; 1250; 4145	Dombresson/Cressier	1'526'537
4 cédules	1'210'000	174	Lignièrès	1'168'413
5 cédules	15'900'000	1304	Les Hauts-Geneveys	11'707'400
2 cédules	4'305'000	396; 13789	Neuchâtel	2'806'466
3 cédules	670'000	4707; 13191	La Chaux-de-Fonds	488'680
1 cédule	8'100'000	3351	Fleurier	8'073'013
8 cédules	4'330'000	1866; 1990	Cernier	2'096'000
	37'373'000			27'866'509

Assurances-incendie des immobilisations corporelles

	31.12.2012	31.12.2011
Mon Loisir 23, Les Hauts-Geneveys	39'647'705	38'422'231
Mon Loisir 12, Les Hauts-Geneveys	1'945'122	1'885'000
Eussinges 8, Les Hauts-Geneveys	4'008'912	3'885'000
Chemin des Broues 1, Lignièrès	113'508	110'000
Petit Pontarlier 33, Neuchâtel	2'398'124	2'324'000
Entre-les-clos, Fleurier	8'380'952	8'121'905
Chasseron 3, La Chaux-de-Fonds	2'505'800	2'428'348
Petit Pontarlier 21, Neuchâtel	890'476	862'952
Port-Roulant 5, Neuchâtel	4'125'000	4'024'150
Temple allemand 117, La Chaux-de-Fonds	3'023'452	2'930'000
Rue des Saints-Martins 21, Cressier	5'695'000	5'212'740
Frédéric-Soguel 30a, Cernier	900'000	746'200
Henri-Calame 4, Cernier	5'395'000	0
	79'029'051	70'952'526

Les valeurs d'assurances ont été revues par l'ECAP sur un indice de 110 alors que l'indice 2011 était de 106.6.



Capital et fonds libres

Fonds libres	31.12.2012	Transfert à Capital	Utilisation	Attribution	Transfert de Fonds	31.12.2011
Total fonds libres	352'971	-13'126	-68'580	44'587	-1'300	391'391

Capital	31.12.2012	Transfert des fonds libres	Résultat 2012	Résultat reporté	Retraitement Swiss GAAP RPC	31.12.2011
Capital lié généré					3'458'521	
Produit lié aux immeubles de rendement					409'782	
Réserve de réévaluation sur immeubles d'exploitation					6'796'337	
Capital au 31.12.2012 (correction de 10.-)	14'937'306	13'126	-518'714	210'771	10'664'640	4'567'493
			-518'714			
Retraitement inclus dans le résultat 2012 mais dont l'impact a déjà été pris en compte dans la colonne retraitement à des fins de comparaisons pour l'exercice 2011			409'782			
			-108'932			
Capital propre au 31.12.2012	15'290'277					

Fonds affectés

Nom du Fonds	31.12.2012	Utilisation	Attribution	Transfert de fonds	31.12.2011
Fonds Morgenthaler	61'771	0	7'500		54'271
Fonds Marzys	5'342	0	1'200		4'142
Fonds Juchum	4'064	-28'500	0		32'564
Fonds Camps Paris CPChx	6'915	-8'663	4'900	1'300	9'378
Fonds Classe NE (Frigemo)	1'000	0	0		1'000
don Neukomm Foyer Jardinière	500	0	500		
don Wettstein pour EPNF	370	0	370		0
	79'962	-37'163	14'470	1'300	101'355

Résultat hors exploitation

Les résultats hors exploitation comprennent les charges et revenus des immeubles de rendement.

	2012	2011
Charges	-150'731	-109'685
Produits	181'486	182'233
Résultat	30'755	72'548



Résultat extraordinaire

Les charges et produits ne relevant pas du déficit d'exploitation et qui comprennent les charges et produits que la fondation assument sur ses fonds propres sont inclus dans cette rubrique.

	2012	2011
Charges	-557'513	-1'322'702
Produits	417'826	1'460'925
Résultat	-139'687	138'223



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de Fondation de la
FONDATION LES PERCE-NEIGE
Val-de-Ruz

MOORE STEPHENS REFIDAR SA
Rue Marterey 5
Case postale 6179
1002 Lausanne

Tél : +41 (0)21 321 81 21
Fax : +41 (0)21 321 81 22
e-mail : lausanne@moorestephens.ch
www.moorestephens.ch

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Les Perce-Neige, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012. Selon les Swiss GAAP RPC, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle de l'organe de révision.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

./.



Sans apporter de réserve à notre appréciation, nous attirons votre attention sur la remarque au point 11 de l'annexe aux comptes annuels où il est fait état que « les immeubles d'exploitation ont été évalués à leur valeur cadastrale par analogie à leur coût d'acquisition ». Cette méthode, jugée prudente par la Direction et sans impact sur la subvention étatique, a été utilisée en raison de l'impossibilité de remonter au coût d'acquisition pour une partie prépondérante de ces immeubles. Toutefois, il n'est pas exclu que certaines réévaluations soient supérieures au coût d'acquisition, ce qui serait en contradiction avec les dispositions de l'art. 665 du Code des Obligations.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en liaison avec art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en liaison avec art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, appliqués par analogie aux fondations, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de surveillance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 27 mars 2013
EFT/ko/13

MOORE STEPHENS REFIDAR SA



Laurent Rigoli
Expert-réviseur agréé
(resp. mandat)



Enrica Ferrini Tinguely
Expert-réviseur agréé

Annexes : comptes annuels 2012



